

DIVISION  
DES AFFAIRES GENERALES

1° BUREAU

ORLEANS, le

13 FEV 1961

Etablissements incommodes  
dangereux, insalubres

2ème classe

- A R R E T E -

Autorisation accordée à

La Cie Française John DEERE  
PARIS (2ème) 18, Volney

Le Préfet du Loiret, Officier de la Légion d'Honneur,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 Janvier 1961, autorisant la Cie Française John DEERE dont le siège social est à PARIS (2ème) 18, rue de Volney à installer à SARAN, lieudit "La Foulonnerie", une usine pour fabriquer des tracteurs industriels et des machines agricoles ;

Vu l'avis de M. le Directeur départemental du Travail et de la Main d'Oeuvre, Inspecteur des Etablissements Classés en date du 9 Février 1961 ;

Considérant qu'il n'y a pas lieu de classer l'atelier de travail des métaux celui-ci étant situé à plus de 10 mètres d'immeubles habités par des tiers.

- A R R E T E -

Article 1er - Le paragraphe concernant les prescriptions particulières à l'atelier pour le travail des métaux est supprimé.

Article 2 - Ampliation du présent arrêté sera déposée dans la commune de SARAN et il devra en être donné communication sans déplacement à toute personne qui en fera la demande.

Article 3 - Le présent arrêté sera notifié au permissionnaire par M. le Maire de SARAN, chargé d'en surveiller l'exécution.

Procès-verbal de cette notification sera immédiatement transmis à la Préfecture

Un extrait du présent arrêté sera adressé à M; l'Inspecteur des Etablissements classés chargé d'en assurer l'exécution.

Fait à ORLEANS, le

13 FEV 1961

Le Préfet,  
Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

*[Signature]*

L.D. 3